

Pour une ÉGALITÉ RÉELLE

entre les **Femmes**
et les **Hommes**

Plan d'action 2022/2026

 **ÖSTWALD**



SOMMAIRE

I. Édito de la Maire

Page 3

II. État des lieux des droits des femmes

Page 4

III. Diagnostic local

Pages 5 à 16

IV. La Charte Européenne entre les femmes et les hommes dans la vie locale

Pages 17 à 18

V. Plan d'actions pour Ostwald

Pages 18 à 32

VI. Ressources et outils

Pages 33 et 34

VII. Annexes

Pages 35



I. EDITO DE LA MAIRE

Gravée sur les façades des écoles et des mairies, de certains bâtiments publics, la devise de la République, Liberté, égalité, fraternité, nous rappelle l'horizon à atteindre. Il s'agit bien là d'un idéal, car dans la réalité et au quotidien, ces valeurs les plus fondamentales sont pourtant entravées par des mécanismes qui excluent, divisent, infériorisent. Le racisme, le sexisme, les inégalités sociales, sont autant de freins à la démocratie.

En matière d'égalité entre les femmes et les hommes, et bien que la législation ait progressé ces dernières années, les inégalités perdurent dans tous les aspects de la vie : politique, économique, social et culturel. Ces inégalités sont le résultat d'une construction sociale qui se fonde sur des représentations et des stéréotypes de genre véhiculés par la famille, à l'école, dans les médias, le monde du travail, etc. L'ampleur du phénomène témoigne du fait que les inégalités entre les femmes et les hommes sont bien le fruit d'un problème structurel et donc politique.

Pour autant, il n'y a pas de fatalité. Nous croyons qu'il est possible d'agir pour une société plus égalitaire en adoptant une approche volontariste et en opérant des changements profonds. À cet égard, les collectivités locales sont l'échelon le plus proche de la population, et représentent un niveau d'intervention pertinent et opérationnel pour combattre la reproduction des inégalités et promouvoir une société plus juste. Les collectivités peuvent, dans leur domaine de compétences, et en coopération avec les services de l'Etat, les collectivités départementales et régionales, l'Eurométropole de Strasbourg, les partenaires associatifs, sportifs et culturels, les professionnel.le.s de la santé, les commerçant.e.s et les habitant.e.s, entreprendre des actions concrètes en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes et la lutte contre toutes formes de discriminations.

C'est le choix qu'a fait notre municipalité en inscrivant Ostwald dans une démarche volontariste en faveur de l'égalité. Pour cela, nous avons sollicité un accompagnement extérieur pour former l'équipe municipale, réaliser un diagnostic de territoire et élaborer un premier plan d'action, en cohérence avec la réalité de notre territoire. Ce premier travail, initié durant l'année 2021, a été confronté à la crise sanitaire et ne nous a pas permis d'aller aussi loin que nous l'aurions souhaité notamment dans sa co-élaboration avec les habitant.e.s. Aussi, nous l'envisageons comme une première pierre à l'édifice. Nous alimenterons ce plan d'action des remarques et suggestions des habitant.e.s tout au long de notre mandat.

Après la présentation et le vote du plan d'action au Conseil municipal de février 2022, nous signerons, le 1er mars 2022, la charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale, promue par l'association française des communes et des régions d'Europe, afin d'inscrire ce plan dans une perspective européenne. En effet, l'Union Européenne a largement contribué à inscrire l'égalité entre les femmes et les hommes dans de nombreux textes législatifs, juridiques. Elle a été le moteur d'une réelle prise de conscience. Cette Charte, signée par des milliers de collectivités à travers toute l'Europe, inscrit Ostwald dans cette vision partagée d'une Europe sociale et solidaire. La crise sociale, écologique et sanitaire que nous vivons nous conforte dans l'urgence de notre démarche.

Par cet engagement, aujourd'hui formalisé, nous faisons nôtre la citation de la philosophe et féministe Simone de Beauvoir : " N'oubliez jamais qu'il suffira d'une crise politique, économique ou religieuse pour que les droits des femmes soient remis en question. Ces droits ne sont jamais acquis. Vous devrez rester vigilantes votre vie durant".

Nous resterons vigilant.e.s, et bien plus encore.

Fabienne Baas, Maire d'Ostwald



II. ÉTAT DES LIEUX DES DROITS DES FEMMES

Les droits des femmes dans le monde, en Europe et en France...

Si différents rapports des Nations Unies soulignent que la situation des droits des femmes tend à s'améliorer dans le monde, les inégalités et les violations des droits fondamentaux persistent néanmoins de manière massive dans de nombreux pays. Les avancées en matière d'égalité entre les femmes et les hommes ne sont jamais continues et linéaires, et dans certains pays, ces droits reculent même.

La crise sanitaire et écologique a eu des répercussions importantes et encore plus spécifiquement sur les plus précaires, dont les femmes qui se trouvent en première ligne. La pauvreté et les violences faites aux femmes demeurent les fléaux les plus répandus dans le monde. L'ampleur des violences sexistes et sexuelles contre les femmes et les filles partout dans le monde vient nous rappeler, qu'à des degrés et sous des formes différentes, le système patriarcal - qui repose sur la domination des hommes sur les femmes - est bien structurel.

Avec l'élection de Donald Trump en 2017, le ton était donné. On allait connaître une vague de recul majeur pour les droits des femmes à travers le monde. L'une des premières décisions de Donald Trump a d'ailleurs consisté à couper le financement aux organismes pratiquant des avortements aux États-Unis et ailleurs dans le monde.

Ce recul, s'est aussi fait sentir au niveau européen avec la montée, en Europe et au-delà, de populismes véhiculant des idées conservatrices et attaquant les acquis et les avancées en matière de droits des femmes. C'est ainsi que le droit à l'avortement a été mis à mal dans plusieurs Etats membres. Les politiques d'austérité promues ont eu des conséquences concrètes sur la vie des femmes.

En France, depuis 2010, les gouvernements successifs ont décrété la lutte contre les violences faites aux femmes, « grande cause nationale », ou ont organisé « le grenelle des violences », etc. Malgré ces déclarations, force est de constater que la France est loin d'honorer tous ses engagements. Aujourd'hui encore, dans notre pays 1 femme est assassinée tous les trois jours par son conjoint ou ex, l'écart de salaire entre les femmes et les hommes à compétences égales est de près de 20 %, chaque année 94 000 femmes déclarent avoir été victimes de viols ou de tentatives de viols, et on estime à près de 6 millions le nombre d'enfants, des filles et des garçons, victimes d'inceste(1).

Face à ces constats, les mobilisations massives de femmes en général et des féministes en particulier, à travers le monde nous rappellent que les femmes n'ont pas l'intention de laisser faire et sont une force de mobilisation massive. Avec l'essor du mouvement #Metoo en 2017, les femmes, à travers le monde ont fait entendre leur voix pour dire les violences sexistes et sexuelles dont elles ont été ou sont victimes, venant nous rappeler que le combat pour l'égalité entre les femmes et les hommes est un engagement toujours d'actualité et qu'il devient urgent d'agir !



III. DIAGNOSTIC LOCAL

Pour agir, il faut bien définir sur quoi il faut (encore) agir. Pour cela, il faut prendre le temps de faire un état de lieux de l'existant pour repérer les manques. L'objectif du diagnostic est justement de mettre en lumière, d'un point de vue quantitatif et qualitatif et avec une approche de genre, une cartographie de l'existant. Il s'agit d'identifier les différents leviers d'action possibles pour développer des politiques publiques plus efficaces en matière d'égalité femmes-hommes en s'appuyant sur la réalité de l'existant et en corrigeant les manques. La phase de diagnostic est essentielle pour connaître les particularités d'un territoire ainsi que le fonctionnement de l'administration. Pour penser ce plan d'action, il a donc été nécessaire de faire un diagnostic à Ostwald.

En effet, pour agir durablement, il est nécessaire d'objectiver les inégalités et d'analyser les processus qui les produisent. Aussi, la collecte de données sexuées en lien avec d'autres facteurs comme la situation socio-professionnelle, l'âge doit être produite dans les différents domaines de compétence de la Ville. Le diagnostic s'attache à observer l'organisation de l'espace et l'aménagement de la ville, le déploiement des politiques publiques culturelles, éducatives, sportives ou encore l'organisation de l'administration et tout cela sous une perspective de genre.

Il a donc s'agit d'analyser le territoire et ses spécificités afin de déterminer les éléments pouvant freiner l'égalité femmes-hommes et par là-même tenter d'identifier où se nichent les représentations et les stéréotypes qui assignent et enferment les femmes et les hommes dans des rôles socialement déterminés par leur genre. Cette analyse se veut à la fois quantitative (recensement de la typologie des associations, les subventions versées, le nombre de commerces de proximité, le nombre de professionnel-le-s de la santé, etc.) et qualitative. Ce diagnostic permet aussi de mettre en lumière les points de force et les atouts déjà existants sur le territoire pour développer des politiques publiques d'égalité rapidement opérantes.

Ce diagnostic a donc porté sur l'analyse du tissu associatif à Ostwald, les commerces de proximité, les professionnel-le-s de santé, la culture, la communication, l'aménagement public du territoire (les équipements publics, la dénomination de noms de rue, l'occupation de l'espace public) et enfin le rapport social de la commune qui permet d'avoir une photographie de l'administration sous le prisme du genre.

> Données démographiques sur Ostwald

Selon le recensement de l'INSEE de 2018, la ville de Ostwald compte 12 586 habitant-e-s. 6 050 hommes et 6 536 femmes.

POP T0 - Population par grandes tranches d'âges () -

	2018	%
Ensemble	12 586	100,0
0 à 14 ans	2 266	18,0
15 à 29 ans	2 324	18,5
30 à 44 ans	2 196	17,4
45 à 59 ans	2 700	21,4
60 à 74 ans	2 112	16,8
75 ans ou plus	988	7,8

Sources : Insee, RP2008, RP2013 et RP2018, exploitations principales, géographie au 01/01/2021



III. DIAGNOSTIC LOCAL

La composition des ménages à Ostwald

	Nombre de ménages		Population des ménages
	2018	%	2018
Ensemble	5 365	100,0	12 426
Ménages d'une personne	1 648	30,7	1 648
Hommes seuls	622	11,6	622
Femmes seules	1 026	19,1	1 026
Autres ménages sans famille	77	1,4	169
Ménages avec famille(s) dont la famille principale est :	3 641	67,9	10 609
Un couple sans enfant	1 474	27,5	3 009
Un couple avec enfant(s)	1 506	28,1	5 887
Une famille monoparentale	661	12,3	1 713

Sources : Insee, RP2008, RP2013 et RP2018, exploitations complémentaires, géographie au 01/01/2021

POP T6 - Population de 15 ans ou plus par sexe, âge et catégorie socioprofessionnelle en 2018 () -

	Hommes	Femmes	Part en % de la population âgée de		
			15 à 24 ans	25 à 54 ans	55 ans ou +
Ensemble	4 875	5 445	100,0	100,0	100,0
Agriculteurs exploitants	3	0	0,0	0,1	0,0
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	230	73	0,3	4,9	1,6
Cadres et professions intellectuelles supérieures	588	327	1,3	14,4	5,3
Professions intermédiaires	672	877	8,3	24,9	6,0
Employés	493	1 379	15,2	27,4	8,4
Ouvriers	997	283	10,9	18,8	5,5
Retraités	1 196	1 423	0,0	0,1	64,7
Autres personnes sans activité professionnelle	695	1 084	64,1	9,4	8,4

Source : Insee, RP2018 exploitation complémentaire, géographie au 01/01/2021

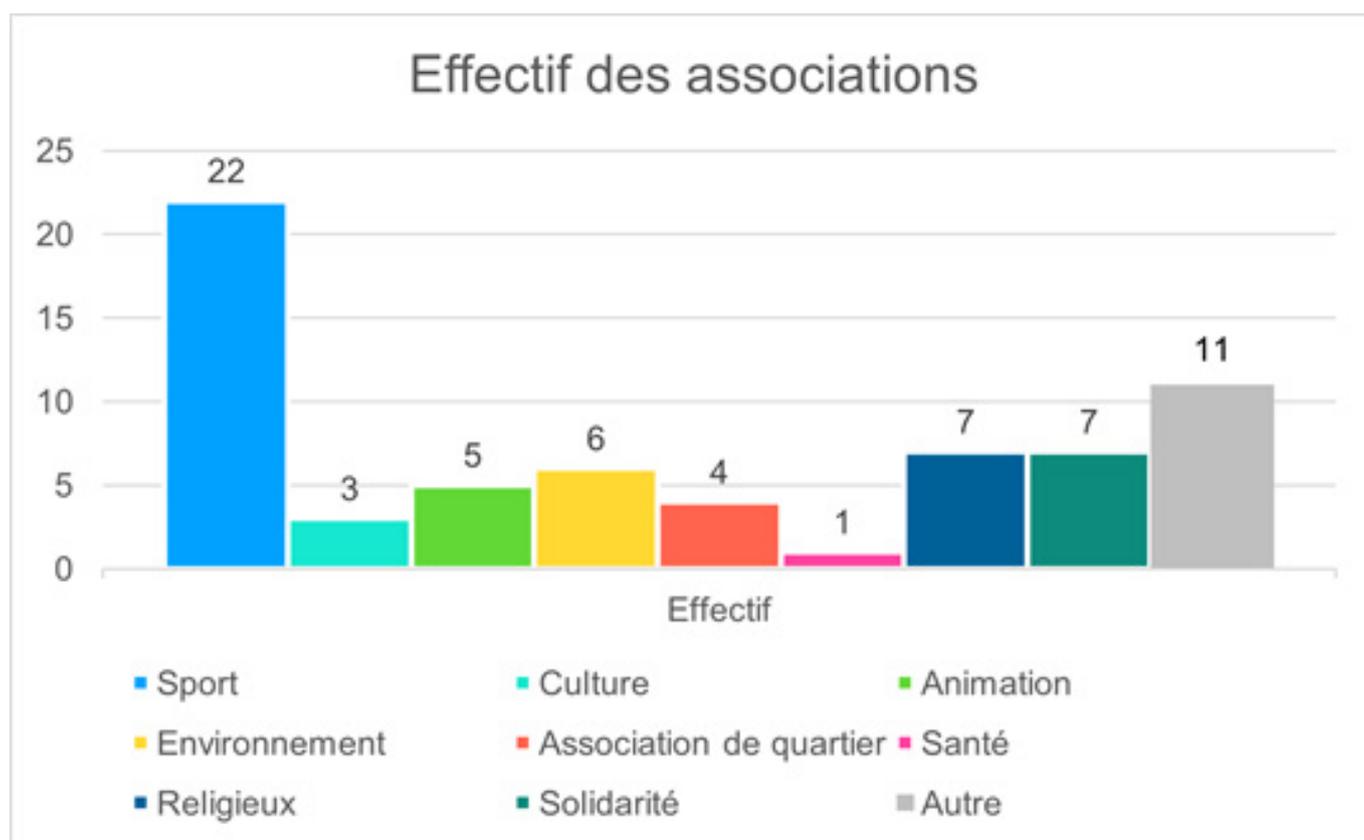
III. DIAGNOSTIC LOCAL

> Le tissu associatif

En France en 2017, on comptait 1.5 millions d'associations. 24 % des associations relèvent du domaine du sport, 23 % de la culture et des spectacles, 21 % des loisirs/divertissement/vie sociale, 14 % de l'action sociale/humanitaire, médico-social, 12 % de la défense de causes, 3% de l'enseignement/la formation, 3 % des services économiques et développement local.

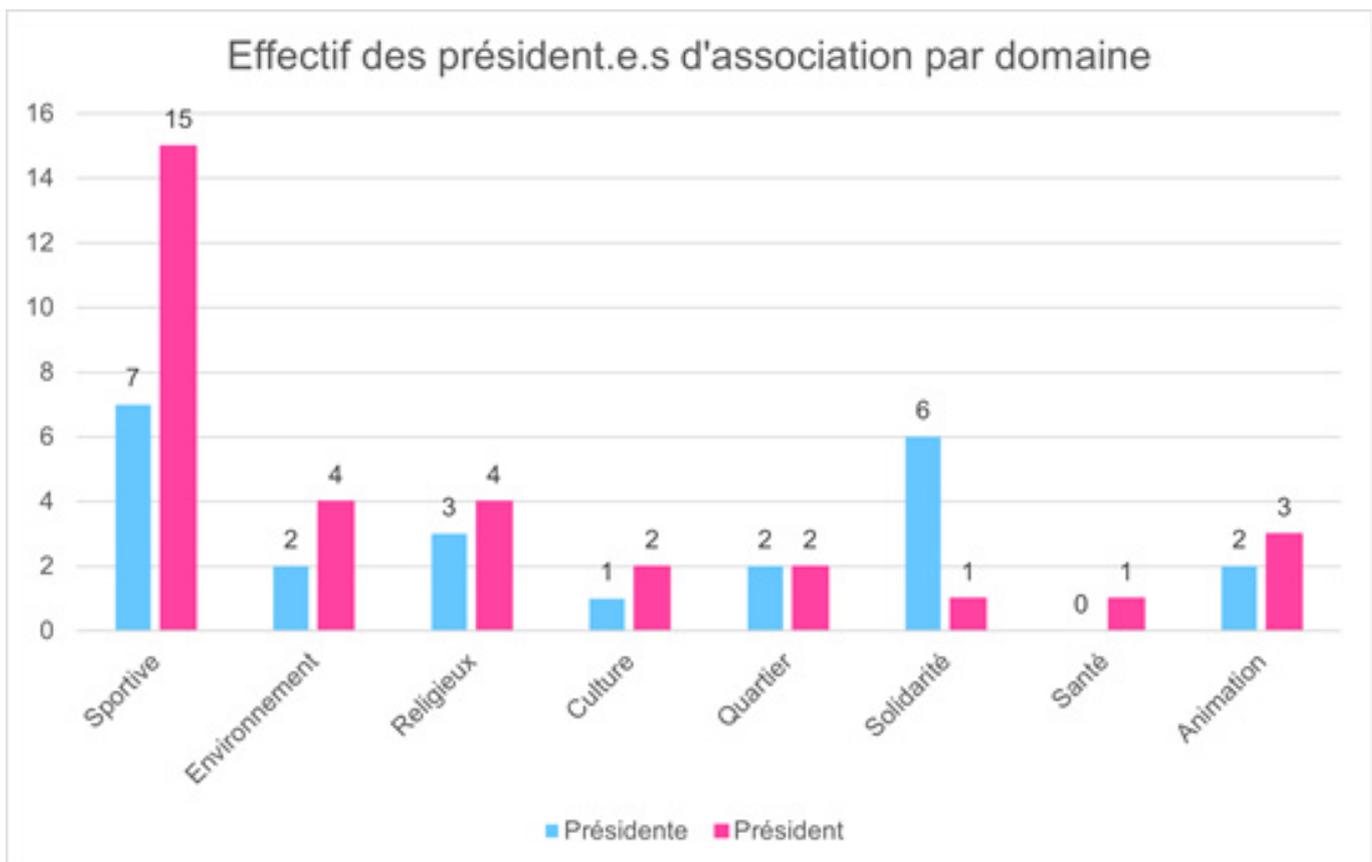
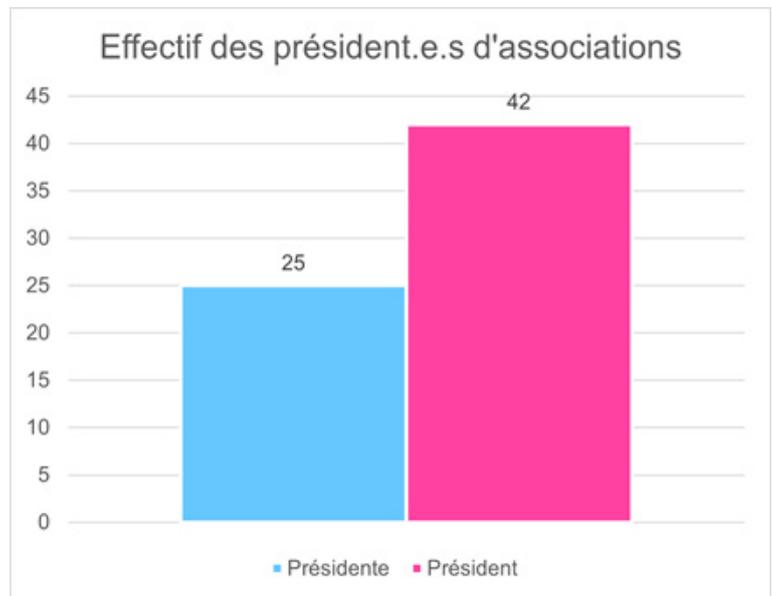
La Ville d'Ostwald compte 66 associations catégorisées sous l'intitulé « associations de loisirs et sportives ». 22 d'entre elles sont des associations sportives, 6 des associations environnementales, 7 en lien avec les solidarités, 4 de quartier, 3 culturelles, 7 à caractère religieux, 1 de santé, 5 d'animation du territoire, 11 associations dans la catégorie « autres ».

Nous avons opéré une focale sur les associations sportives, d'une part parce qu'elles sont les plus nombreuses sur le territoire de la ville, et d'autre part parce qu'elles drainent l'essentiel des subventions allouées par la collectivité. Globalement, Ostwald détient un nombre d'associations sportives (32 %) supérieur à la moyenne nationale (24 %).



III. DIAGNOSTIC LOCAL

Si l'on regarde de plus près la gouvernance des 66 associations d'Ostwald, on constate que 42 d'entre elles ont à leur tête des présidents et 24 des présidentes, soit une part de 36% de femmes. Ce chiffre est assez conforme à la moyenne nationale de 2017(2).



Elles sont principalement « présidentes » au niveau d'associations de solidarités, et sont 7 au sein d'associations sportives contre 15 hommes. On les retrouve plus particulièrement, dans des associations de gymnastique, d'aquagym, de danse, de boxe ou de badminton.

2) : Source : Insee, RP2018 exploitation complémentaire, géographie au 01/01/2021

III. DIAGNOSTIC LOCAL

Les président.e.s sont des leviers d'action importants dans l'organisation des associations et notamment pour favoriser la mixité dans les activités et dans les organes décisionnaires de l'association. La collectivité peut s'appuyer sur leur engagement pour impulser une féminisation des associations et notamment des fonctions exécutives.

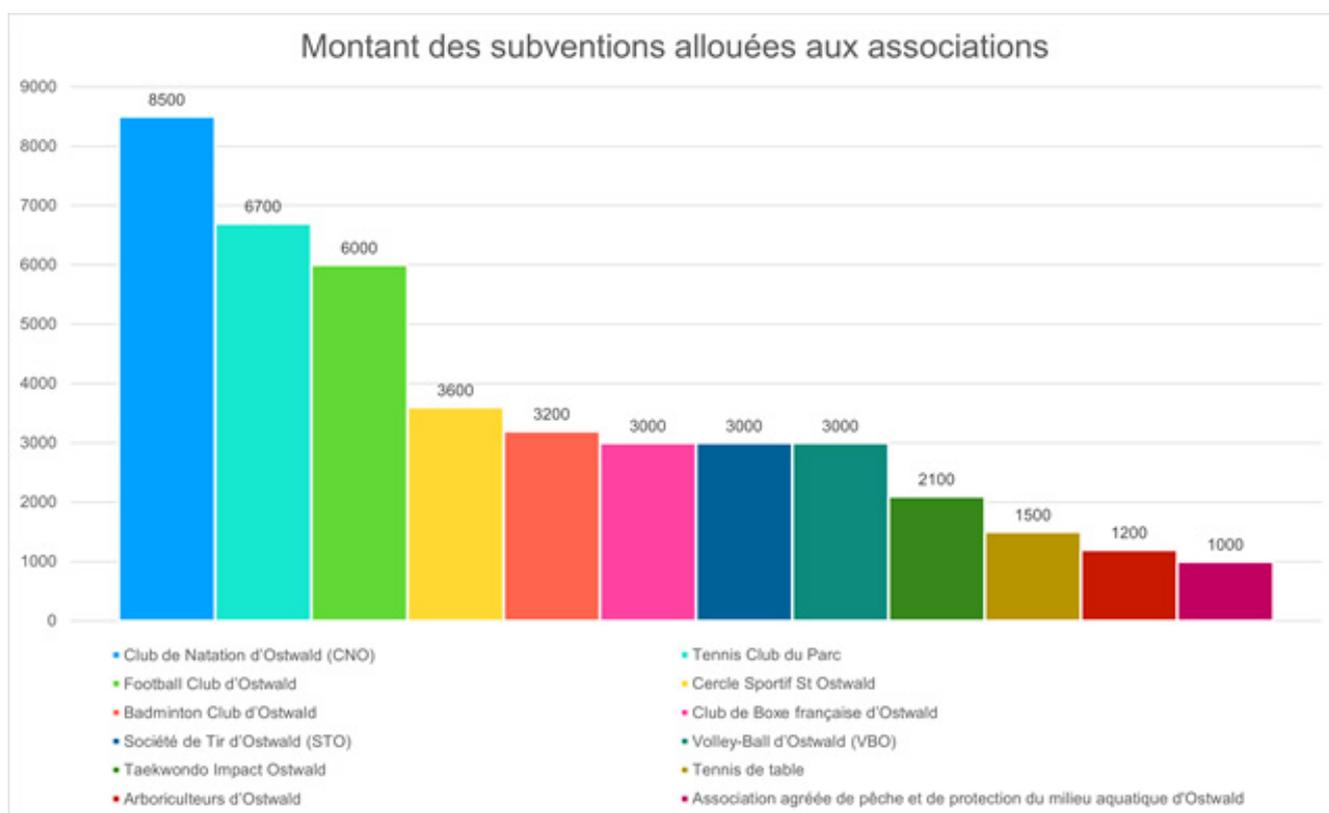
En 2012, le budget moyen d'une association sportive en France est de 29 350 €, même si 63 % des associations sportives ont un budget inférieur à 10 000 €. Le budget moyen d'une association sportive sans salarié.e est de 15 233 € contre 101 345 € pour une association employeur (3).

Concernant les subventions inscrites au budget 2021 à Ostwald, 38 associations, majoritairement sportives, en bénéficient. Les subventions sont réparties sur une fourchette allant de 100 € à 8 500 € et pour un total de 53 500 €.

Les associations de natation, tennis, football reçoivent plus de 6 000 € chacune. En plus de ces subventions, des travaux sont assurés pour les associations ayant des infrastructures sur le territoire. Leur valeur varie chaque année et selon les besoins identifiés. Par ailleurs, des aides en nature sur certains événements leur sont apportées (grilles, tables, bancs...). Elles ne sont aujourd'hui pas quantifiables par les services de la ville d'Ostwald d'un point de vue financier.

Il est néanmoins pertinent de souligner que les associations sportives sont fortement soutenues et valorisées par la collectivité et durablement implantées sur le territoire.

Les associations présentes sur le territoire sont exclusivement bénévoles. Le peu de données disponibles à ce jour sur les associations ne permet pas de dégager de tendance claire sur la mixité dans les pratiques sportives à Ostwald. La municipalité a engagé un travail de recensement pour mieux les connaître.



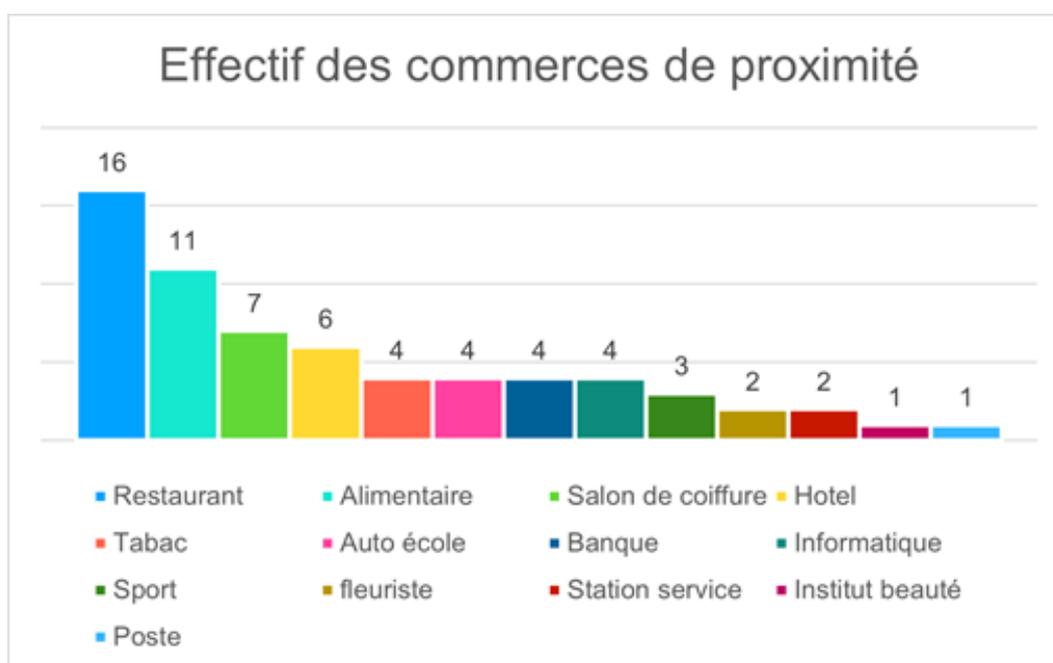
III. DIAGNOSTIC LOCAL

> Les commerces de proximité

Les commerces de proximité sont des lieux de passage empruntés quasi quotidiennement par les habitant-e-s qui s'y rendent pour faire des achats au détail. Créateurs d'emplois, les commerces de proximité sont un indicateur du dynamisme d'un territoire. À ce titre, ils peuvent être un levier d'action pour favoriser l'emploi local, et notamment l'emploi des femmes.

À Ostwald, les principaux commerces de proximité sont des restaurants, des supermarchés, des salons de coiffure, des bureaux de tabac ou encore des banques(4). On en compte 65 en tout.

Ils sont pour la plupart concentrés sur la rue du Général Leclerc. Si la Ville ne dispose pas de centre à proprement parler. La dispersion des commerces le long de la route principale ne contribue pas à créer une activité concentrée en un même point.



À l'instar des villes de même taille qu'Ostwald, les commerces de proximité répondent à un besoin quotidien, pour tout ce qui est dit « secondaire » (immobilier, habillement, auto) les habitant-e-s vont principalement dans des zones commerciales.

En sus des commerces de proximité, une aire commerciale au sud de la ville, la Vigie, concentre des grandes chaînes de magasins et des entreprises du BTP. Cette zone commerciale rayonne à l'échelle de l'Eurométropole et impacte au delà du territoire puisqu'elle est aussi sur les bancs communaux de Lingolsheim et d'Illkirch-Graffenstaden.

Le marché qui se tient les vendredis après-midi de 13 h à 18 h sur la place en face du Point d'Eau et de la nouvelle école du Bohrie, allée René Cassin contribue à créer un lieu de rassemblement hebdomadaire.

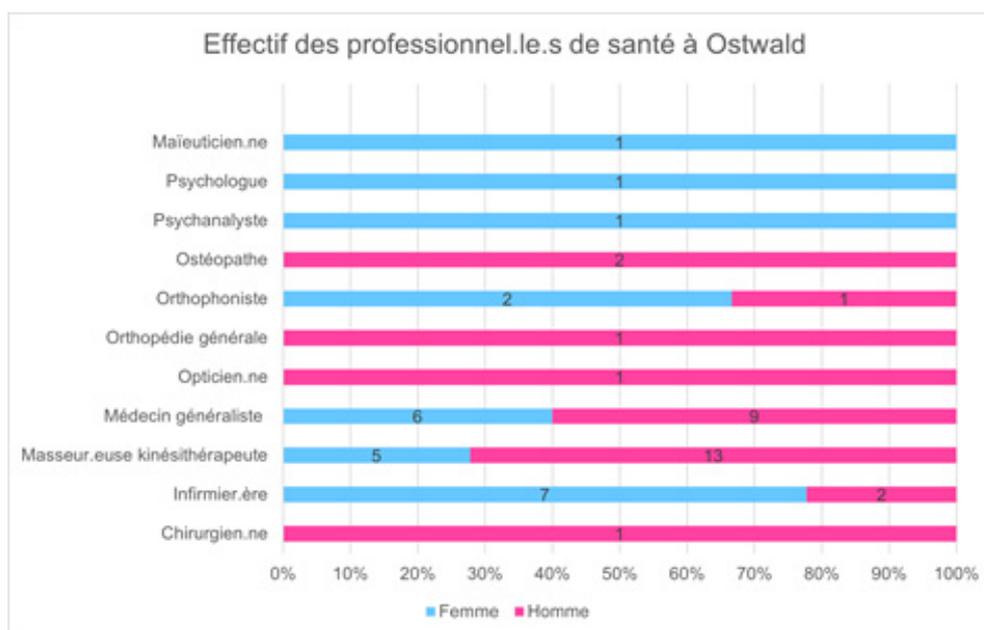
(4) : La liste des entreprises figure en annexe.

III. DIAGNOSTIC LOCAL

> Les professionnel·le·s de santé

Dans la moyenne nationale, on compte 337 médecins pour 100 000 habitant·e·s. Dans le Bas-Rhin ce chiffre est de 405 pour 100 000 habitant·e·s.

Le ratio d'Ostwald est de 500 professionnel·le·s de santé pour 100 000 habitant·e·s, soit bien supérieur à la moyenne nationale. En effet, la Ville dénombre 60 professionnel·le·s de santé pour 12 000 habitant·e·s environ.



Pour autant, la Ville ne compte qu'une maïeuticienne (sage-femme) exerçant en libéral(5). À Strasbourg, les maïeuticien·ne·s sont au nombre de 36, 4 à Lingolsheim, 3 à Schiltigheim et Illkirch-Graffenstaden. Cette faible densité dans les autres communes peut s'expliquer par la concentration des maïeuticien·ne·s sur le territoire de Strasbourg.

Le territoire semble être plutôt attractif pour les professionnel·le·s de santé qui s'y installent.

Les professionnel·le·s de santé représentent des acteurs et des actrices important·e·s au quotidien et notamment dans la lutte contre les violences faites aux femmes. Ces professionnel·le·s accueillent, au cours de leur carrière, des femmes victimes de violences et peuvent donc jouer un rôle de détection, d'écoute et d'orientation. À cet égard, des leviers d'actions peuvent être mis en place afin de sensibiliser ces professionnel·le·s aux thématiques de l'égalité femme-homme et particulièrement à la lutte contre les violences au sein du couple. Le·a médecin est, selon le HautConseil à l'Égalité(6), le premier lieu où les femmes évoquent les violences qu'elles subissent avant même d'en parler à la police ou leur entourage.

(5) : Observatoire des territoires, Nombre de sages-femmes libérales
<https://www.observatoire-des-territoires.gouv.fr/nombre-de-sages-femmes-liberales>
(6) : <https://www.haut-conseil-egalite.gouv.fr>

III. DIAGNOSTIC LOCAL

> La culture

Si les femmes sont de plus en plus visibles dans le champ culturel, artistique et médiatique, les inégalités et freins subsistent toutefois pour elles dans le monde de la Culture. À l'échelle nationale, les femmes subissent dans ce milieu, comme dans de nombreux autres, les effets du sexisme dans divers domaines, que ce soit dans l'accès aux postes de décision, la programmation, les financements, et dans les cas de violences sexistes et sexuelles.

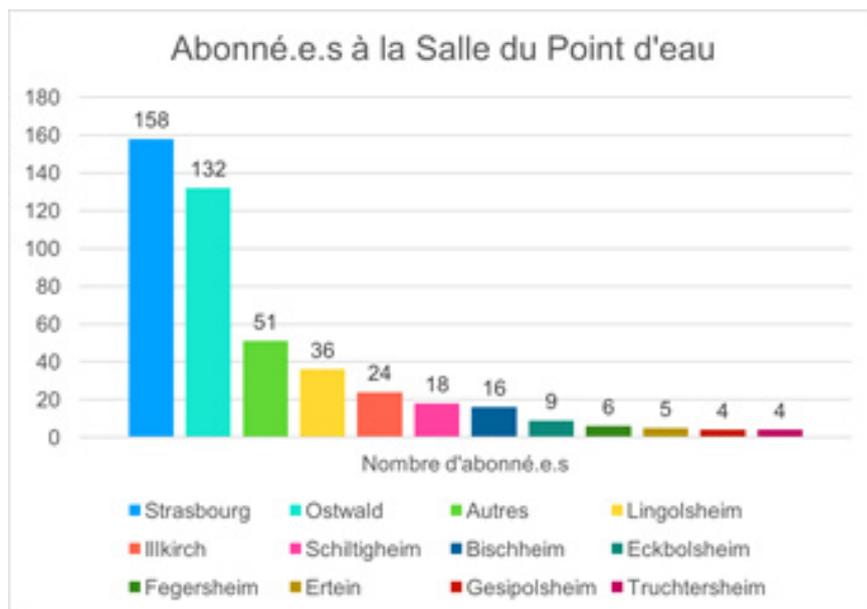
En 2020, la part des spectacles mis en scène par des femmes représente 38 %, et les spectacles écrits par des femmes représentent seulement 29 % de l'ensemble(7) . Dans le domaine de la danse, les femmes sont présentes à 93 % dans les cours de danse, dans les établissements publics d'enseignement spécialisés, et pourtant, elles sont faiblement programmées (par exemple, elles sont seulement 13% des chorégraphes programmées au festival Montpellier Danse en 2017). Dans le domaine de la musique classique, seul 18 % des opéras sont mis en scène par des femmes. Dans la programmation de festivals emblématiques de musique, en 2019, on notait que les femmes sont très minoritaires, avec 14 % de femmes programmées dans les festivals de musique actuelles, et 22 % dans les festivals de musique classique(8) .

• La salle de spectacle du Point d'Eau

La Ville de Ostwald possède une salle de spectacle de 600 places, le Point d'eau, qui offre une programmation culturelle tout au long de l'année en proposant des spectacles de théâtre, de musique, de chant, et une programmation jeune public. Accolée à Strasbourg qui a une offre culturelle riche et variée, Ostwald bénéficie aussi du réseau culturel Eurométropolitain.

Au Point, d'eau Les Ostwaldois-es représentent 27 % des abonné-e-s, sur 341 personnes abonnées au total.

Le Point d'Eau attire une part importante de personnes ne résidant pas à Ostwald.



Pour la saison 2019-2020, 46 % des abonné-e-s sont Strasbourgeois-es, 10,5 % de Lingolsheim, 7 % d'Illkirch Graffenstaden. Ces chiffres sont cependant à prendre avec précaution, car le logiciel de billetterie MISKI ne renseigne pas les lieux de domiciliation de tous.tes les abonné.e.s. Aussi, les fiches abonné.e.s ne sont pas nominatives, en ce sens où une fiche abonnée peut contenir un ou plusieurs membre de la famille. La civilité des abonné-e-s n'est pas connue dans sa totalité puisque dans certains formulaires, elle ne constitue pas une donnée à renseigner, d'où la différence de chiffres dans le graphique ci-dessus avec le nombre total d'abonné-e-s.

(7) ET (8) : Ministère de la culture, département des études, de la prospective et des statistiques, Observatoire de l'égalité entre femmes et hommes dans la culture et la communication, 2020

III. DIAGNOSTIC LOCAL

Le logiciel de billetterie, MISKI, est géré par un prestataire externe. Si tous les formulaires de la Ville n'emploient plus la civilité Mademoiselle, conformément à la circulaire du 21 février 2012(9), la billetterie rend encore possible son utilisation. L'utilisation de ce terme est une intrusion dans la vie privée des femmes et se réfère à leur situation maritale. Il n'a de surcroît aucune valeur légale.

Les prestataires engagés par la Ville ne sont pas épargnés par les biais genrés, ils pourront être accompagnés à changer cette pratique.

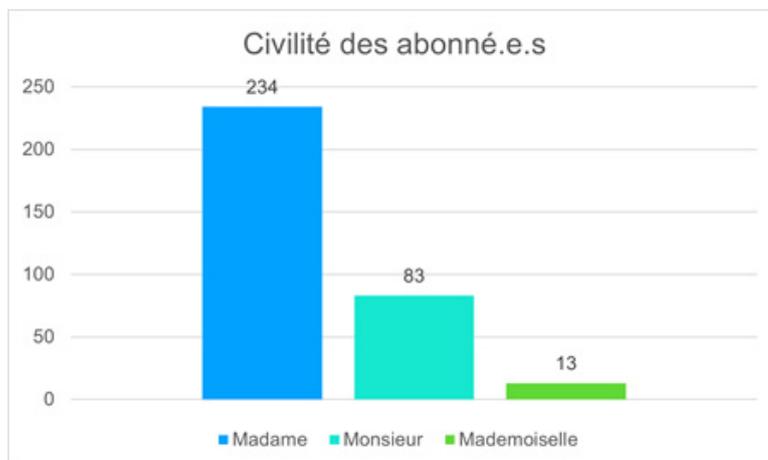
La salle du Point d'eau exerce l'essentiel de l'action culturelle sur le territoire, néanmoins des associations culturelles ou l'organisation d'activités à destination des jeunes par le Pôle jeunesse diversifient les sources de l'action culturelle.

Une analyse de la programmation des dernières saisons 2018-2019, 2019-2020 et 2020-2021 de la salle de spectacle le Point d'eau nous permet de constater que dans le domaine du théâtre, sur l'analyse de 29 pièces de théâtre programmées au Point d'Eau, on compte en moyenne 71 % d'auteurs et metteurs en scène pour 29 % de femmes (hors théâtre jeune public où les femmes sont représentées en plus grand nombre). Si la moyenne des femmes autrices et metteuses en scène de théâtre programmées est plus importante au Point d'eau qu'au niveau national, une augmentation de la part des femmes est sans doute encore envisageable.

En ce qui concerne le théâtre jeune public, sur les trois dernières années, le Point d'Eau a programmé 41 % de femmes metteuses en scènes (pour un total de 24 pièces). Les chiffres nationaux nous apprennent qu'il y a 43 % de femmes dans les spectacles jeune public au niveau de la mise en scène ou la chorégraphie. Sur ce point, les chiffres et les inégalités sont relativement dans la moyenne nationale.

• L'école municipale de musique d'Ostwald (EMMO)

L'action culturelle de la Ville se déploie aussi à travers l'école de musique EMMO (École Municipale de Musique d'Ostwald « Emile Waldteufel ») ou lors d'événements ponctuels comme des cinémas en plein air. L'école de musique propose l'apprentissage de différents instruments : accordéon, batterie, xylophone, orgue, flûte traversière, harpe, clarinette, saxophone, guitare classique, piano, guitare électrique, guitare basse, violon, et violoncelle. La répartition de l'usage de l'instrument selon le sexe n'est à ce jour pas connu, il pourra être envisagé de l'établir afin d'avoir une analyse genrée plus fine.



(9) : Circulaire n° 5575/SG du 21 février 2012 relative à la suppression des termes 'Mademoiselle', 'nom de jeune fille', 'nom patronymique', 'nom d'épouse' et 'nom d'époux' des formulaires et correspondances des administrations

III. DIAGNOSTIC LOCAL

> La communication

Le langage, les mots, la syntaxe sont porteurs de normes et de représentations dessinant la manière d'appréhender le monde. La façon de nommer les choses n'est pas neutre. Si la langue charrie des représentations sexistes, il n'en a pas toujours été ainsi et la langue peut devenir un véritable outil dans la recherche de l'égalité et l'inclusivité de toutes et tous.

Dans l'étape de diagnostic, il apparaît important d'étudier les supports de communication de la Ville. À ce titre, le bulletin municipal « Ostwald Magazine », est un outil d'information et de sensibilisation en direction des habitant-e-s. Depuis le début de la mandature (avril 2020- septembre 2021) 6 magazines bimestriels sont parus.

Une première analyse du magazine permet de constater que de manière générale, le magazine met l'accent sur l'urbanisme, l'environnement et la nature. Ces thématiques ne mettent pas en avant des individus mais visent à informer les habitant-e-s sur les projets et politiques publiques mis en place.

Il s'agit d'informer sur le projet de transition écologique à Ostwald, de partenariats avec des associations, de chantiers de réaménagement d'écoles, ou des sujets intercommunaux (la ZFE, déchets).

Aussi, sur les 6 couvertures, 5 représentent des fleurs de saison, et le numéro de septembre 2020 montre des crayons de couleur en référence à la rentrée scolaire. Ceci dit des stéréotypes sur les hommes et les femmes subsistent. Sur les 6 numéros parus depuis la nouvelle mandature, 4 visuels représentent des personnes et parmi ceux-ci, des femmes portent des robes ou jupes (rose) et s'adonnent à des activités de care (en l'occurrence s'occuper d'enfants), tandis que les hommes sont chargés du bricolage et jardinage. Si la représentation de stéréotypes de genre n'est pas systématique, elle est tout de même présente sur 2 des visuels.

La communication publique est un levier d'action important dans la diffusion de messages égalitaires et la Ville de Ostwald a la capacité d'offrir une vision alternative aux stéréotypes sur son réseau d'affichages public. Elle possède sur son territoire un réseau de 8 MUPIS Senior (320x240 cm). Ils sont majoritairement positionnés vers les sorties d'autoroute et zones commerciales, 4 MUPIS Junior (120 x 176 cm). Ils sont installés aux abribus stratégiques. 3 Journaux électroniques d'information (JEI) diffusent une information concise (un événement organisé par la Ville).

III. DIAGNOSTIC LOCAL

> Aménagement public du territoire

L'espace public représente un enjeu important dans la lutte pour l'égalité. Il se définit comme « les endroits accessibles au(x) public(s), arpentés par les habitants, qu'ils résident ou non à proximité », ce qui inclut par exemple les rues, les places, mais également des lieux privés ouverts au public tels que des centres commerciaux (10). L'espace public est un bien commun, ouvert à toutes et à tous. Il est longtemps resté à l'écart des réflexions sur les inégalités de genre.

• Équipement urbain

Au cours des années 2010, plusieurs travaux ont mis en lumière le fait que cet espace n'était pas vécu de la même manière par les femmes et les hommes(11).

La Ville comporte 4 écoles maternelles et 4 écoles élémentaires : le groupe scolaire du Schloessel, celui du Bohrie, Jean Racine et enfin le groupe scolaire les sources d'O. Nous avons pu constater comme pour les noms de rues à Ostwald, la dénomination des écoles portent soit des noms d'hommes ou se réfèrent à la nature. La Ville compte 4 accueils de loisirs sans hébergements (ALSH) accueillant des enfants de 3 à 12 ans et venant de tout Ostwald. La dénomination de ces équipements se réfère également à la nature : l'Archipel, la Bruyère, la Palmeraie et la Ruche.

Pour les enfants de 0 à 4 ans, la Ville prévoit plusieurs modes d'accueil en multi-accueil au sein de structures ou au domicile des assistant.e.s maternel.le.s. La maison de l'enfance les Crocod'ill, l'accueil familial et le multi-accueil du Bohrie sont des structures appartenant à la Ville. Cependant, le multi-accueil du Bohrie est en gestion déléguée à l'association « accueillir, animer, stimuler, bouger, rire » et cela jusqu'à la fin de l'année 2021. Le relai des assistantes maternelles (RAM) met en relation les parents et les assistant.e.s maternel.le.s privé.e.s.

La Ville ne dispose pas de centre socio-culturel, néanmoins le Pôle jeunesse assure des missions d'animation et de développement pour les jeunes entre 11 et 25 ans.

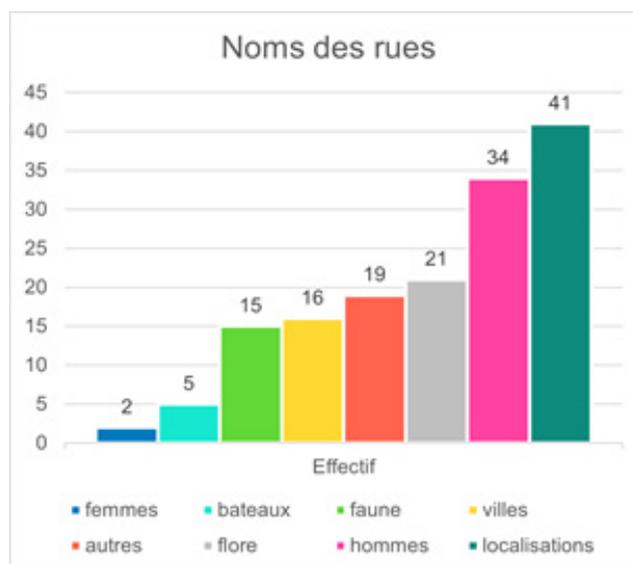
Concernant le mobilier urbain, la Ville est dotée de quatre aires de jeux pour enfants, un dispositif Vitaboucle, et trois toilettes publiques (au cimetière « Saint Oswald », au cimetière de la Nachtweid et place du Général Leclerc) ouvertes occasionnellement lors d'événements.

• Dénomination des rues

La dénomination des noms de rues représente un levier d'action pour la représentation des femmes dans l'espace public. En France, selon l'ONG Soroptimist(12), seulement 2 % des rues portent des noms de femmes.

À Ostwald, sur les 153 rues et places, 2 portent des noms de femmes : rue Sainte Ursule et rue Pierre et Marie Curie (Marie étant tout de même accompagnée de son mari), contre 31 rues avec des noms d'hommes.

Si la dénomination des rues semble symbolique, laisser une place aux femmes dans l'espace public contribue à permettre aux petites filles et aux garçons dès le plus jeune âge de pouvoir s'identifier à des figures qui ont marqué l'Histoire de France ou l'histoire locale.



(10) : Thierry Paquot, L'espace public, La Découverte, 2015.

(11) : CESE, Agir pour un espace public égalitaire, février 2020

(12) : SOROPTIMIST, https://union.soroptimist.fr/uploads/union/mcfile/Doc_2014/NOMS_de_RUES_vd-1.pdf

III. DIAGNOSTIC LOCAL

• Aménagement de l'espace public

Plusieurs études(13) ont montré que les hommes sont les usagers majoritaires de l'espace public et que les femmes tendent à en être exclues. Tandis que les femmes l'utilisent principalement à des fins utilitaires et de déplacements (liés au travail, aux tâches domestiques et familiales), les hommes l'occupent davantage de manière stationnaire ou à des fins de loisirs(14). Pour autant, les aires de jeux constituent des lieux publics investis par les femmes ayant à leur charge des enfants.

L'étude du territoire a principalement porté sur les quatre aires de jeux présentes à Ostwald. Réparties sur le territoire, elles représentent des lieux stratégiques où observer la présence de parents avec leurs enfants.

L'objectif est tout d'abord d'observer le comportement des individus et chercher à comprendre quel type de public se rend dans ces aires de jeux en vue de vérifier l'hypothèse selon laquelle les femmes sont les plus présentes dans ces lieux publics.

Il s'agit d'une observation non-participante, le but étant de recueillir des informations sur les comportements non-verbaux des individus. L'observation permet d'appréhender une réalité vécue, plutôt que d'en obtenir un écho éventuellement déformé au travers des représentations que les sujets s'en font. L'observation de l'espace public s'articule autour d'une description du mobilier urbain, de la présence des individus et de leurs caractéristiques, ainsi que de leur activité selon une temporalité définie. À cet égard, l'observation est structurée par une grille d'analyse permet de distinguer des premiers axes d'analyse sur l'utilisation de l'espace public selon le genre.

À Ostwald, il est possible de relever que les femmes sont majoritaires (mères, grand-mères) à amener leurs enfants aux aires de jeux. Si certains pères sont présents, les femmes se retrouvent afin de faire jouer leurs enfants ensemble et discuter. L'aire de jeu, en plus d'être un espace d'expression pour les enfants représente un lieu de sociabilité pour les mères.

Globalement, les individus transitent, mais s'arrêtent rarement dans l'espace public, car le mobilier urbain ne le permet pas vraiment. Hormis les aires de jeux, et la Forêt de la Nachtweid, peu de lieux laissent la place à l'immobilisation.

• La photographie de l'administration de la Ville d'Ostwald

L'article 33 de la loi statutaire du 26 janvier 1984 prévoit que l'autorité territoriale présente au moins tous les deux ans au comité technique un rapport sur l'état de la collectivité, de l'établissement ou du service auprès duquel il a été créé. Il s'agit du bilan social. Les indicateurs présents dans le document de synthèse des indicateurs relatifs à l'égalité professionnelle donnent une photographie de la situation au sein de la collectivité. Ils permettent d'avoir des informations selon le genre des agent-e-s, permettant ainsi de déceler les éventuelles inégalités de traitement dans la rémunération, la répartition des effectifs, ou encore l'organisation du temps de travail.

(13) : Marylène Lieber, Genre, violence et espaces publics, Les presses de Sciences-Po, 2008 ; Elise Vinet et al, Etude-action sur les discriminations multifactorielles envers les femmes dans trois quartiers prioritaires lyonnais, GREPS (Université Lyon 2), août 2013 ; Edith Maruéjols, thèse de doctorat, Mixité, égalité et genre dans les espaces de loisirs des jeunes : pertinence d'un paradigme féministe, 2014.
(14) : CESE, Agir pour un espace public égalitaire, février 2020

IV. LA CHARTE EUROPÉENNE

> Qu'est-ce que la Charte ?

En 2004, la Commission européenne a soutenu un projet ambitieux du Conseil des Communes et Régions d'Europe (CCRE) : l'élaboration du « portrait » de ce que pourrait être une ville dans laquelle toutes les discriminations seraient supprimées, soit un modèle parfait d'égalité. En identifiant des exemples de méthodes, le CCRE a offert un outil concret et une méthodologie pour la mise en oeuvre des politiques pour l'égalité des femmes et des hommes au niveau local et régional. La Charte a été lancée en 2006 dans le cadre d'un projet (2005-2006) soutenu par la Commission européenne, à travers son 5e Programme d'action communautaire pour l'égalité entre les femmes et les hommes. Établie par le CCRE en collaboration avec les partenaires du projet et de ses associations nationales, la Charte est la compilation des différentes visions de l'égalité en Europe.

> Quelles sont les principes défendus par la Charte ?

Affirmation des 6 principes de la Charte :

1. L'égalité des femmes et des hommes constitue un droit fondamental,
2. Afin d'assurer l'égalité des femmes et des hommes, les discriminations multiples et les obstacles doivent être pris en compte,
3. La participation équilibrée des hommes et des femmes à la prise de décision est un préalable de la société démocratique,
4. L'élimination des stéréotypes sexués est indispensable pour l'instauration de l'égalité des femmes et des hommes,
5. Intégrer la dimension du genre dans toutes les collectivités locales et régionales est nécessaire pour faire avancer l'égalité des hommes et des femmes,
6. Des plans d'actions et des programmes adéquatement financés sont des outils nécessaires pour faire avancer l'égalité des femmes et des hommes.

La Ville de Ostwald se retrouve pleinement dans l'énoncé de ces six principes qui correspondent aux principes que devraient défendre toute démocratie soucieuse de l'égalité entre les femmes et les hommes.

> Neuf grands axes de la Charte (chacun constitués d'articles spécifiques)

1. Responsabilité démocratique
2. Rôle politique
3. Cadre général pour l'égalité
4. Le rôle employeur
5. Fournitures de biens et de services
6. Le rôle de prestataire de service
7. Planning et développement durable
8. Le rôle de régulation
9. Jumelage et coopération



IV. LA CHARTE EUROPÉENNE

> Méthode utilisée pour définir les axes prioritaires pour Ostwald

Pour définir les axes à traiter dans ce plan premier plan d'action, des échanges ont eu lieu avec des élu-e-s de la municipalité, dans différents domaines de compétences, des agent-e-s de la collectivité. En parallèle, la réalisation d'un diagnostic local a permis de conforter certaines orientations et/ou d'en cibler d'autres.

La charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale

Une Charte invitant les collectivités territoriales à utiliser leurs pouvoirs et leurs partenariats en faveur d'une meilleure égalité pour toutes et tous

Je soussigné(e) _____ (nom)
en ma qualité de _____
à _____ (nom du gouvernement local / régional)

confirme que la collectivité susmentionnée s'engage formellement à adhérer à la Charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale, et à se conformer à ses dispositions, et que je suis dûment mandaté(e) pour agir ici en son nom

Signature _____
Date _____

Je ferai parvenir une copie dûment complétée et signée de ce formulaire au Conseil des Communes et Régions d'Europe, initiateur de la Charte, à l'adresse suivante :

 CCRE
Square de Meedus 1
B-1000 Bruxelles - Belgique
www.ccre.org

 Observatoire
+ 32 (0) 511 74 77
contact@charter-equality.eu
www.charter-equality.eu

> Pourquoi signer la Charte ?

En signant la Charte, les acteur.rice-s locaux/les et régionaux/les prennent un engagement public fort sur le principe d'égalité et sont encouragés à mettre en oeuvre des politiques et des actions concrètes en matière de coopération avec les institutions et les organisations dans leurs territoires. La Charte est un instrument juridique énonçant des droits, non contraignant mais incitatif et volontariste. Pour assurer la mise en oeuvre de ses engagements, chaque signataire rédige un plan d'action pour l'égalité qui fixe les priorités, les actions et les ressources nécessaires à sa réalisation.

> La mise en oeuvre de la charte et nos engagements à Ostwald

Conformément à ce qui est proposé par cette Charte, la ville de Ostwald s'engage à mettre en oeuvre des mesures spécifiques pour l'égalité entre les femmes et les hommes.

Ce premier plan d'action concret traduits des objectifs ambitieux, réalistes et mesurables, il est un jalon important sur le chemin qu'il nous reste à parcourir en matière d'égalité entre les femmes et les hommes. Il pourra être amené à évoluer, enrichi, réajusté tout au long du mandat par les contributions des habitant-e-s.

V. PLAN D'ACTIONS POUR OSTWALD

Dire qu'il est possible d'agir sur les inégalités entre les femmes et les hommes, et les discriminations est la conviction de ce plan d'action.

Les élu-e-s se sont donc attaché-e-s à décliner des objectifs réalistes, à court et moyen terme, et à la croisée de plusieurs compétences municipales. Ce sont ici 14 actions concrètes qui seront déclinées et mises en œuvre dans les politiques publiques municipales à Ostwald sur les prochaines années.

ENGAGEMENT POLITIQUE

- **Action 1** **Création d'une délégation en charge de l'égalité entre les femmes et les hommes**

EDUCATION

- **Action 2** **Lutter contre les stéréotypes de genre**
- **Action 3** **Porter des projets pédagogiques et éducatifs en faveur de l'égalité**
- **Action 4** **La littérature comme levier à l'égalité filles-garçons**
- **Action 5** **Des aménagements au service de l'égalité filles-garçons**

VIE ASSOCIATIVE

- **Action 6** **La vie associative espace de promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes**
- **Action 7** **Ega-conditionnalité des subventions aux associations**

ESPACE PUBLIC

- **Action 8** **Un espace public pensé pour toutes et tous !**
- **Action 9** **Nommer, c'est faire exister !**

LUTTES CONTRE LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES

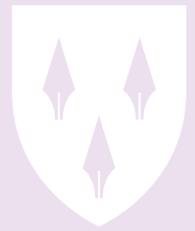
- **Action 10** **Mettre la question des droits des femmes et la lutte contre les violences sexistes et sexuelles dans le débat public**
- **Action 11** **Informersur la protection des femmes victimes**
- **Action 12** **Lutter contre le harcèlement sexiste et sexuel au sein de la collectivité**
- **Action 13** **Favoriser une communication sans stéréotypes de genre**

GESTION RESSOURCES HUMAINES

- **Action 14** **Une collectivité employeur exemplaire**



ENGAGEMENT POLITIQUE



• Action 1

Création d'une délégation en charge de l'égalité entre les femmes et les hommes

Promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes nécessite une approche transversale qui intègre la dimension de genre dans l'ensemble des politiques publiques. Depuis la nomination de la première secrétaire d'Etat en charge des droits des femmes en 1974, jusqu'à ce jour, la France a toujours nommé des ministres avec une attribution spécifique sur les questions d'égalité entre les femmes et les hommes.

Si la transversalité est fondamentale pour intégrer l'égalité femmes-hommes dans l'ensemble des politiques publiques, il n'est plus à prouver que la nomination d'un-e élu-e en charge de ces questions, est essentielle afin de favoriser une mise en oeuvre du plan d'action efficace qui soit garant-e du respect des objectifs et du calendrier défini.

Si l'égalité avait été déployée dans les politiques publiques, il n'y aurait sans doute pas eu cette nécessité, mais l'ampleur des inégalités et des violences nous rappelle l'urgence de développer une approche plus volontariste.



OBJECTIFS :

- Identifier et nommer un-e élu-e en charge de la politique en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes dans la collectivité.

MOYENS (HUMAINS - MATÉRIELS - FINANCIERS) :

- Une élu-e en charge de la thématique, en plus de ses attributions initiales,
- Mise en place d'un comité de pilotage qui se réunira 2 fois /an minimum (élu-e-s + administration + des membres des instances de démocratie locale),
- 1 000 € de budget/an pour des actions spécifiques, de l'accompagnement méthodologique ou des actions publiques.

CALENDRIER :

- Vote de la nouvelle délégation à l'égalité femmes-hommes lors du Conseil municipal de février 2022.

INDICATEURS D'ÉVALUATION :

- Vote de la désignation d'un-e élu-e
- Nombre de comités de pilotage annuel convoqué
- Évaluation qualitative du portage de la délégation.

ÉDUCATION

La crèche, l'école et les structures périscolaires sont des lieux de socialisation importants pour les enfants. Ces espaces sont à l'image de la société, traversés par des inégalités et des discriminations. Pour changer durablement les mentalités et déconstruire les stéréotypes, il faut permettre à chacun-e de pouvoir réfléchir sur ses représentations, faire évoluer les pratiques et se doter d'outils permettant d'ouvrir le champ des possibles, notamment aux enfants.

• Action 2

Lutter contre les stéréotypes de genre

La formation et la sensibilisation sont des leviers essentiels pour favoriser le changement des mentalités.

Elles doivent permettre de transmettre des connaissances, d'identifier les stéréotypes véhiculés, de construire une culture commune et de diffuser des méthodes d'actions partagées pour une meilleure intégration de la dimension de genre dans les pratiques institutionnelles et professionnelles. Aussi, la formation des adultes au contact des enfants dans les espaces scolaires, périscolaires et de loisirs est fondamentale.



OBJECTIFS :

- Former les agent-e-s de la collectivité qui travaillent au contact des enfants sur la lutte contre les discriminations et les stéréotypes (ATSEM, animateurs-ices, responsables des services éducation, etc.).

MOYENS (HUMAINS - MATÉRIELS - FINANCIERS) :

- Mobilisation du plan de formation des agent-e-s
- Sollicitation d'une association féministe pour la formation.

CALENDRIER :

- À partir de septembre 2022 et tous les ans pour les nouveaux-llés agent-e-s.

INDICATEURS D'ÉVALUATION :

- Nombre d'agent-e-s formé-e-s
- Evaluation qualitative des participant-e-s
- Retour des agent-e-s sur leur pratique professionnelle à « +1 an » après la formation.

ÉDUCATION

• Action 3

Un projet éducatif global

Inscrire la question de l'égalité entre les filles et les garçons, dans les projets éducatifs des structures municipales et des écoles, est un moyen d'impliquer l'ensemble des professionnel.le.s qui travaillent avec les enfants et de parvenir à la compréhension partagée des enjeux autour d'une éducation non-genrée et favorisant l'égalité.

OBJECTIFS :

- Inscrire l'égalité garçons/filles dans les projets éducatifs des structures municipales, voire dans les projets écoles.



MOYENS (HUMAINS - MATÉRIELS - FINANCIERS) :

- Recrutement d'une personne en service civique avec une mission dédiée à l'égalité et la lutte contre les discriminations
- Collaboration rapprochée avec l'Éducation nationale
- Mobilisation des services de l'éducation de la Ville
- Travail en partenariat avec les associations locales.

CALENDRIER :

- Dès la rentrée 2022 pour le recrutement du service civique
- Tout au long du mandat permettre aux établissements scolaires d'inscrire l'égalité garçons/filles dans les projets.

INDICATEURS D'ÉVALUATION :

- Nombre d'enfants sensibilisés, de personnel éducatif
- Nombre de chartes et/ou de projets d'école avec inscription de l'égalité.

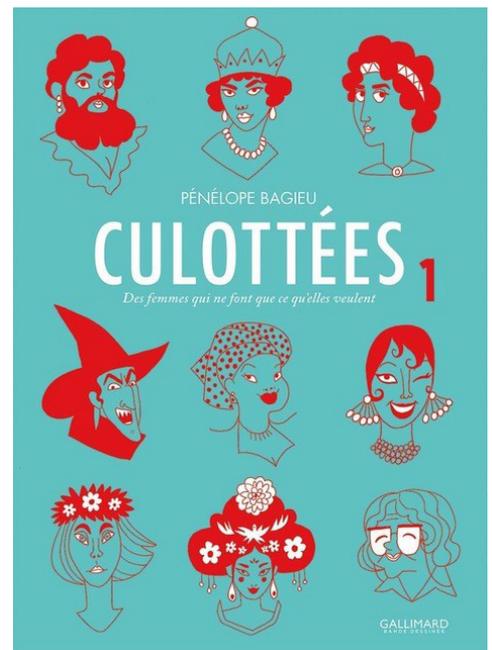
ÉDUCATION

• Action 4

La littérature comme levier à l'égalité

La littérature jeunesse a pour objectif de favoriser l'imagination, de faire rêver. Et pourtant, les normes de genre encore trop souvent transmises dans la littérature jeunesse ne permettent pas aux enfants de se construire une représentation d'un monde plus égalitaire. En effet, les études réalisées sur le sujet mettent en évidence que les personnages féminins et masculins sont encore trop souvent enfermés dans des rôles plutôt « traditionnels », avec des caractéristiques qui ne font que renforcer les assignations de genre.

La littérature jeunesse peut donc être, à la fois un vecteur de stéréotypes, ou bien au contraire, un outil de lutte contre ces clichés. Depuis une dizaine d'années, des maisons d'édition ont la préoccupation d'offrir des ouvrages qui mobilisent des référentiels non-discriminants, ne véhiculant aucun stéréotype de genre.



OBJECTIFS :

- Mobiliser des moyens pour que les ABDCD des écoles et des structures périscolaires puissent se constituer progressivement une bibliothèque d'ouvrages non-sexistes.

MOYENS (HUMAINS - MATÉRIELS - FINANCIERS) :

- Équipe éducative
- Des conseils et un soutien pédagogique pourront être demandés aux agent·e·s de la Médiathèque Olympe de Gouges à Strasbourg, spécialisé·e·s dans les questions de genre
- Enveloppe budgétaire de 200 €/an.

CALENDRIER :

- Dès la rentrée 2022, achats de quelques livres.

INDICATEURS D'ÉVALUATION :

- Nombre d'ouvrages achetés par an.

• Action 5

Des aménagements au service de l'égalité filles-garçons

L'école est un lieu privilégié de socialisation des enfants après la sphère familiale. Elle permet aux élèves d'apprendre les règles de la vie en communauté, à lire, à écrire, à compter. C'est aussi un espace où les enfants sont confronté.e.s aux inégalités. Parmi celles que l'on voit peu, mais qui ont pourtant un impact, il y a l'occupation différenciée de l'espace scolaire, notamment dans la cour d'école et la distribution de la parole dans la classe.

Ce sont deux des nombreux indicateurs sur les inégalités filles-garçons persistantes au sein de l'école. Depuis la fin des années 1990, plusieurs études ont permis de montrer comment l'occupation spatiale de la cour d'école par les filles et par les garçons reproduit des inégalités. Cela souligne que l'aménagement de l'espace scolaire est rarement pensé au regard du genre. C'est ainsi qu'on continue d'observer (moins, mais encore aujourd'hui) que le football et les jeux de course-poursuite sont encore majoritairement réservés aux garçons (avec donc une occupation quasi-intégrale de l'espace et souvent le centre de la cour), là où les discussions, l'élastique ou la corde à sauter sont plus souvent l'apanage des filles (Elles investissent l'espace restant... dans les coins, en marge).

L'idée n'est pas de supprimer le foot pour les garçons et la corde à sauter pour les filles, mais de favoriser une réflexion sur les équipements qui permettent d'avoir un usage des espaces qui soit motivé par le désir des enfants et non plus la contrainte qui leur est imposée par des normes.

L'idée n'est pas de supprimer le foot pour les garçons et la corde à sauter pour les filles, mais de favoriser une réflexion sur les équipements qui permettent d'avoir un usage des espaces qui soit motivé par le désir des enfants et non plus la contrainte qui leur est imposée par des normes.

OBJECTIFS :

- Impulser une réflexion sur l'aménagement des cours d'école et tous les espaces de vie des enfants.

MOYENS (HUMAINS - MATÉRIELS - FINANCIERS) :

- Mobilisation et expertise de l'équipe éducative
- Mobilisation du service éducation de la Ville.

CALENDRIER :

- Au fil du temps et à chaque fois qu'un nouvel aménagement de cours d'école sera envisagé, un budget sera réservé pour mener une réflexion sur l'aménagement non-genré des espaces, à l'instar de ce qui est fait dans certaines communes aujourd'hui.

INDICATEURS D'ÉVALUATION :

- Prise en compte de cette réflexion lors de tout nouvel aménagement.



VIE ASSOCIATIVE

• Action 6

La vie associative sportive et culturelle, espace de promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes

Synonyme d'un fort dynamisme, les associations sont un levier important dans les politiques publiques. A cet égard, elles ont un rôle important à jouer pour favoriser l'égalité à tous les niveaux ; dans leur fonctionnement interne (instances décisionnelles, parité, etc.), dans les actions qu'elles promeuvent (place des filles dans les activités, image véhiculée des rôles de genre,...).

On constate par exemple que les femmes décrochent de la pratique sportive plus tôt que les hommes, au moment de l'adolescence. Les collectivités territoriales ont un rôle à jouer dans la continuité du sport et dans la lutte contre l'éloignement de certains publics de la pratique sportive, et plus particulièrement les femmes.

OBJECTIFS :

- Accompagner les associations à intégrer les enjeux d'égalité dans la mise en œuvre des pratiques culturelles/sportives
- Inciter les associations à mettre en place la parité dans leurs organes décisionnaires
- Encourager l'égal accès des enfants à l'ensemble des activités sportives, indépendamment de leur sexe.

MOYENS (HUMAINS - MATÉRIELS - FINANCIERS) :

- Associations d'Ostwald
- Service de la Ville d'Ostwald

CALENDRIER :

- Dès la rentrée 2022, et tout au long du mandat.

INDICATEURS D'ÉVALUATION :

- Réalisation d'un diagnostic de genre quant aux subventions attribuées.



VIE ASSOCIATIVE

• Action 7

Ega-conditionnalité⁽¹⁵⁾ des subventions aux associations

Dans un souci de cohérence et d'efficacité des politiques publiques, l'argent investi dans toutes les sphères d'action publique doit en réalité être également un moyen de l'égalité.

Pour une collectivité, intégrer des objectifs d'égalité femmes-hommes, c'est être en cohérence avec sa politique d'égalité et les valeurs de la République. C'est aussi être exemplaire et diffuser cette exigence vers d'autres organisations.



OBJECTIFS :

- Analyser la mise à disposition de locaux et matériel de la Ville aux associations en vue d'établir une analyse genrée
- Recenser les publics touchés par ces dotations en fonctionnement et investissement
- Encourager la pratique sportive féminine dans les clubs.

MOYENS (HUMAINS - MATÉRIELS - FINANCIERS) :

- Associations d'Ostwald
- Service de la Ville d'Ostwald

CALENDRIER :

- Dès la rentrée 2022, et tout au long du mandat.

INDICATEURS D'ÉVALUATION :

- Réalisation d'un diagnostic de genre quant aux subventions attribuées.

(15) : Terme promu par le HCE qui recommande de conditionner les financements publics à l'égalité femmes-hommes.

ESPACE PUBLIC

• Action 8

Un espace public pensé pour toutes et tous !

Peu importe l'heure du jour ou de la nuit, la tenue qu'elles portent, le harcèlement dit « de rue » est trop souvent le quotidien des femmes, au point que toutes les femmes à travers le monde ont fait, font ou vont faire l'expérience d'agression et/ou de harcèlement dans l'espace public.

L'occupation de l'espace public et son accaparement est aussi lié au fait que certains aménagements n'ont pas été pensés sous le prisme du genre.

OBJECTIFS :

- Réaliser un diagnostic de l'occupation de l'espace public par les femmes et les hommes et notamment par des marches exploratoires.

MOYENS (HUMAINS - MATÉRIELS - FINANCIERS) :

- Elu·e·s
- Service de la Ville
- Services de l'Eurométropole
- Instances de démocratie locale

CALENDRIER :

- À partir de septembre 2023.

INDICATEURS D'ÉVALUATION :

- Nombre de marches exploratoires mises en place.
- Retours qualitatifs sur ces démarches.



ESPACE PUBLIC

• Action 9

Nommer c'est faire exister

En France, selon l'ONG Sorooptimist, seulement 2 % des rues portent des noms de femmes.

Comme l'a démontré le diagnostic local, Ostwald est dans cette moyenne. En effet, sur les 153 rues et places répertoriées, seules deux portent des noms de femmes (rue Sainte Ursule et rue Pierre et Marie Curie), contre 34 rues portant des noms d'hommes. Si la dénomination des rues semble symbolique, elle est pourtant bien le reflet d'un ancrage culturel de l'invisibilité des femmes dans l'espace public. Non pas que les hommes nommés ne sont pas dignes de l'être, mais les femmes oubliées ne doivent plus l'être !

Redonner leur juste place aux femmes impliquées dans l'histoire en général et dans l'histoire d'Ostwald en particulier, passe par la dénomination de noms de rues et de bâtiments publics au nom de ces femmes.

OBJECTIFS :

- Rendre visible les femmes par la dénomination des noms de rues et des bâtiments publics.

MOYENS (HUMAINS - MATÉRIELS - FINANCIERS) :

- Ressources de l'association Ostwald d'antan
- Service de la Ville

CALENDRIER :

- Dès janvier 2022 et tout au long du mandat.

INDICATEURS D'ÉVALUATION :

- Nombre de femmes nommées à chaque nouvelle commission de noms de rue/bâtiments.



LUTTE CONTRE LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES



Les violences contre les femmes désignent : "tous actes de violence dirigés contre le sexe féminin, et causant ou pouvant causer aux femmes un préjudice ou des souffrances physiques, sexuelles ou psychologiques, y compris la menace de tels actes, la contrainte ou la privation arbitraire de liberté, que ce soit dans la vie publique ou dans la vie privée".

Issue de la Déclaration sur l'élimination de la violence contre les femmes de l'assemblée générale de l'Organisation des Nations unies (1993) cette définition nous rappelle que la question des violences est un fléau universel, qui nécessite une approche globale et une réponse politique. Les violences masculines sont les conséquences d'une longue tradition patriarcale qui perpétue des rôles sexués sur la place des femmes et des hommes dans la société.

Le sexisme est une idéologie qui repose sur l'idée que les femmes sont inférieures aux hommes. Il produit les violences contre les femmes à chaque étape de leur vie ; dans l'enfance, à l'école, au travail, dans l'espace public ou dans la famille. Ces violences ne sont pas des actes isolés, le fait d'individus malades, ou de simples faits divers. Elles sont le fruit d'un système qui contrôle les femmes pour leur rappeler ce qu'elles peuvent faire ou non, quelle est leur place.

• Action 10

Mettre la question des droits des femmes et la lutte contre les violences sexistes et sexuelles dans le débat public

Rendre publique et visible la question des inégalités, montrer l'ampleur des violences contre les filles et les femmes est essentielle pour faire changer les mentalités.

Les lois sont fondamentales pour poser le cadre, mais sans prise de conscience des mécanismes à l'œuvre et sans une franche évolution des mentalités, il n'est pas possible d'initier une transformation profonde de la société.

OBJECTIFS :

- Organiser - chaque 8 mars et/ou 25 novembre - une conférence sur la question des droits des femmes et la lutte contre les violences faites aux femmes.

MOYENS (HUMAINS - MATÉRIELS - FINANCIERS) :

- Sollicitation d'expert-e-s, de chercheur-e-s, d'associations féministes pour animer des tables-ronde
- Sollicitation d'artistes pour interpeller sur les enjeux d'égalité entre les femmes et les hommes
- 500 €/an pour le portage d'actions spécifiques

CALENDRIER :

- Mois de mars ou novembre de chaque année.

INDICATEURS D'ÉVALUATION :

- Nombre d'événements organisés sur le mandat
- Nombre de personnes touchées.



• Action 11

La Mairie : lieu d'information pour la protection des femmes victimes

OBJECTIFS :

- Mettre en place une permanence associative à la Mairie 1 fois/mois à partir de 2023
- Mise à disposition de plaquettes d'informations.

MOYENS (HUMAINS - MATÉRIELS - FINANCIERS) :

- Sollicitation d'une association féministe
- CCAS de la Ville
- 1 200 €

CALENDRIER :

- Première expérimentation de septembre 2022 à décembre 2022, soit 4 mois, 4 permanences

INDICATEURS D'ÉVALUATION :

- Nombre de personnes accueillies à la permanence.

• Action 12

Lutte contre le harcèlement sexiste et sexuel au travail au sein de la collectivité

OBJECTIFS :

- Former les agent.e.s de la collectivité au harcèlement sexiste et sexuel au travail
- Faire des campagnes de communication à destination des agent.e-s sur la lutte contre le harcèlement sexiste et sexuelle au travail.

MOYENS (HUMAINS - MATÉRIELS - FINANCIERS) :

- Plan de formation des agent.e-s

CALENDRIER :

- À partir de 2023.

INDICATEURS D'ÉVALUATION :

- Nombre d'agent.e-s formé.e-s
- Nombre de sessions de formation organisées.

COMMUNICATION

• Action 13

Une communication sans stéréotypes

La langue peut être porteuse de représentations sexistes. Les images peuvent véhiculer des stéréotypes et/ou paradoxalement invisibiliser certaines personnes ; les femmes, les personnes de couleur ou encore les personnes porteuses de handicap.

La communication publique est, à cet égard, un levier d'action important dans la diffusion de messages inclusifs et égalitaires.

À travers son réseau d'affichages, son magazine municipal et sa communication en direction des habitant-e-s, la Ville peut être attentive à ces aspects.

OBJECTIFS :

- Prévoir un article en référence à l'égalité entre les femmes et les hommes dans chaque Ostwald Magazine
- Avoir une juste représentation des femmes et des hommes dans les supports de communication (visuel ou écrit) de la Ville
- Inclure de manière permanente le numéro d'aides aux femmes victimes ; le 3919 dans le Ostwald Magazine et prévoir des affichages en Mairie et dans tous les équipements municipaux.

MOYENS (HUMAINS - MATÉRIELS - FINANCIERS) :

- Elue.e en charge de l'égalité
- Service informatique
- Service communication et ses supports (Panneaux informatifs, panneaux Decaux, Ostwald Magazine).

CALENDRIER :

- Dès mars 2022 et tout au long du mandat.

INDICATEURS D'ÉVALUATION :

- Nombre d'articles dans le bulletin municipal
- Retours qualitatifs sur le contenu.





• Action 14

Élaborer un bilan social affiné

Nommer les inégalités, les identifier, les analyser est essentiel pour rendre visible les inégalités. À cet égard, le bilan social peut être un véritable baromètre de l'égalité entre les femmes et les hommes au sein de la collectivité. La loi du 6 août 2019 (décret d'application du 7 mai 2020) de transformation de la fonction publique a créé l'obligation pour tous les versants de la fonction publique de mettre en place un plan d'actions en faveur de l'égalité professionnelle. Le plan d'action comporte au moins des mesures visant à :

1. Évaluer, prévenir et le cas échéant, traiter les écarts de rémunération entre les femmes et les hommes
2. Garantir l'égal accès des femmes et des hommes aux corps, cadres d'emplois, grades et emplois de la fonction publique
3. Favoriser l'articulation entre activité professionnelle et vie personnelle et familiale
- 4 Prévenir et traiter les discriminations, les actes de violence, de harcèlement moral ou sexuel ainsi que les agissements sexistes.

OBJECTIFS :

- Affiner le bilan social avec l'ensemble des critères de genre sur l'ensemble des items qui nous permettent de renseigner l'état des lieux de l'égalité entre les femmes et les hommes dans la collectivité.

MOYENS (HUMAINS - MATÉRIELS - FINANCIERS) :

- Service RH
- Centre de gestion.

CALENDRIER :

- Dès 2021 et tout au long du mandat.

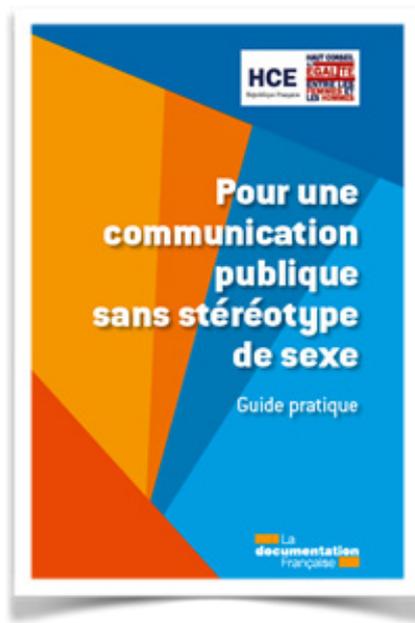
INDICATEURS D'ÉVALUATION :

- Nombre d'items renseignés
- Évolution des données.

VI. RESSOURCES ET OUTILS

> Sites internet utiles :

- Assemblée nationale : délégation aux droits des femmes : <https://www2.assemblee-nationale.fr/15/les-delegations-comite-et-office-parlementaire/delegation-aux-droits-des-femmes>
- Sénat : délégation aux droits des femmes : <http://www.senat.fr/commission/femmes/index.html>
- Le défenseur des droits : <https://www.defenseurdesdroits.fr>
- Le Haut Conseil à l'égalité : <https://www.haut-conseil-egalite.gouv.fr>
- <https://arretonslesviolences.gouv.fr>
- https://www.associations.gouv.fr/IMG/pdf/asso_egalite_hf_guide_2016v2.pdf (guide pour l'égalité femmes-hommes dans les entreprises)



Ed. 2015: <https://www.haut-conseil-egalite.gouv.fr/>
https://www.egalite-femmes-hommes.gouv.fr/wp-content/uploads/2020/12/Chiffres-cles-EFH_2020.pdf

Sources pour les statistiques :

- Délégation aux victimes du ministère de l'intérieur
- Observatoire National de la Délinquance et des Réponses Pénales (ONDRP)
- Observatoire des inégalités
- INSEE - Enquête emploi
- Organisation Mondiale de la Santé (OMS)
- Institut National Etudes Démographiques (INED)
- Office central pour la répression de la traite des êtres humains (OCRTEH).

VI. RESSOURCES ET OUTILS

> **Bibliographie utile : (non exhaustive)**

- BOURDIEU Pierre, La domination masculine, Lliber, Seuil, 1998
- CHOLLET MONA, Sorcières, la puissance vaincue des femmes, Editions La Découverte, 2019
- DE BEAUVOIR Simone, Le Deuxième Sexe» (1949)
- DESPENTES Virginie, King Kong théorie, Grasset, 2006
- DAVIS Angela, Femme, race et classe, Editions des femmes
- HALIMI Gisèle, La cause des femmes, Editions Grasset
- Bell Hooks, Ne suis-je pas une femme ? Femmes noires et féminisme, Cabourakis
- JASPARD Maryse, Equipe ENVEFF, Le questionnaire de l'enquête Enveff - Enquête nationale sur les violences envers les femmes en France, ENVEFF, Paris, 2000
- JASPARD Maryse, Les violences contre les femmes, La découverte, Paris, 2005
- GASPARD Françoise, OCKRENT Christine, TREINER Sandrine, Le livre noir de la condition féminine, Editions XO, Paris, 2006
- GROULT Benoit, Ainsi soit-elle, Editions Grasset
- DEBAUCHE Alice, LEBUGLE Amandine, BROWN Elizabeth, et al., Enquête Virage (Violences et rapports de genre), INED, 2015
- HERITIER Françoise, masculin/féminin, I. La pensée de la différence / II. Dissoudre la hiérarchie . Odile Jacob, 1996 et 2002
- LECOQ Titou, Libérées ! le combat féministe se gagne devant le panier de linge sale, Editions Fayard, 2017
- MILEWSKI Françoise, Égalité dans l'emploi : un demi-siècle de progrès et de reculs, La Documentation française, 2012
- ROGERS Rebecca, La Fabrique des filles. L'éducation des filles de Jules Ferry à la pilule, Paris, éditions Textuel, 2010
- ROUSSEAU Sandrine, Manuel de survie à destination des femmes en politique, Editions les petits matins, 2015
- SALMONA Muriel, Impact des violences sexuelles de l'enfance à l'âge adulte, déni de protection, de reconnaissance et de prise en charge : enquête auprès des victimes, mars 2015
- SENAC Réjane, Les non frères au pays de l'égalité, Presses Sciences Po, Paris, 2017
- VOUILLOT Françoise, Les métiers ont-ils un sexe ? Pour sortir des sentiers battus de l'orientation des filles et des garçons, Editions Belin, 2014
- WOOLF Virginia, Une chambre à soi, 1929, Editeur 10/18

RÉAGIR PEUT TOUT CHANGER

#NeRienLaisserPasser

STOP-VIOLENCES-FEMMES.GOUV.FR

Vous êtes **témoin** ou **victime** de violences conjugales, mariages forcés, mutilations sexuelles féminines, prostitution, traite des êtres humains à des fins d'exploitation sexuelle, harcèlement sexuel et violences au travail, viol et agression sexuelle, polygamie.

LES CONTACTS UTILES DANS LE BAS-RHIN

[Si vous êtes victime de violences sexistes]

- **Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles (CIDFF)** ☎ 03 88 32 03 22
Accès aux droits et accompagnement : Strasbourg, Haguenau, Bischwiller, Sélestat, Schirmeck, Wissembourg, Saverne et Ingwiller
- **SOS Femmes Solidarité** ☎ 03 88 24 06 06
Accueil de jour départemental et permanence d'écoute
Accompagnement des femmes victimes de violences conjugales et leurs enfants.

[Si vous êtes dans une situation d'urgence]

- **Police et gendarmerie**
☎ 17 (112 à partir d'un portable/114 malentendants)
- **Pompiers** ☎ 18
- **SAMU** ☎ 15
- **Urgence hébergement** ☎ 115

[Si vous avez besoin d'un accompagnement social]

- **Centre médico-social**
Vous pourrez y rencontrer une équipe d'intervenants sociaux.
Se renseigner à la mairie et/ou au centre communal d'action sociale (CCAS)

[Pour se faire soigner et établir un certificat médical]

- **À l'hôpital (service des urgences ou dans les unités médico-judiciaires)**
- **Auprès d'un médecin généraliste**
Qu'une plainte soit déposée ou non, il est important de faire constater le plus tôt possible par un médecin les violences subies, qu'elles soient physiques ou psychologiques.
Le **certificat médical de constatations** est un élément de preuve utile dans le cadre d'une procédure judiciaire, même si elle a lieu plusieurs mois après.

[Pour porter plainte]

- **Gendarmerie** ☎ 17 (112 à partir d'un portable/114 malentendants)
 - Des référents violences intra-familiales et deux intervenantes sociales sont à votre écoute.
- **Centre opérationnel et de renseignements gendarmerie à Strasbourg** ☎ 03 88 37 52 99
- **Police** ☎ 17 (112 à partir d'un portable/114 malentendants)
- **Hôtel de Police de Strasbourg** ☎ 03 90 23 17 17
Point accueil victimes : intervenante sociale, psychologue
☎ 03 90 23 16 79
- **Circonscription de Sélestat** ☎ 03 90 57 77 20
- **Circonscription de Haguenau** ☎ 03 88 05 21 00

Mariée ou non, avec ou sans enfant, vous avez le droit de partir à tout moment. Un départ peut se préparer avec de l'aide.

[Si vous êtes victime]

ASSOCIATIONS FRANCE VICTIMES

Accompagnement juridique et psychologique

- **SOS Aide aux habitants** ☎ 03 88 79 79 30 - Strasbourg, Sarre-Union, Obernai, Schirmeck, Malsheim, Bouxwiller, Erstein et Saverne
- **Viaduc 67** ☎ 03 88 28 57 62
Strasbourg, Bischwiller, Haguenau et Wissembourg
- **Tribunal de grande instance de Strasbourg** ☎ 03 88 75 27 27
Bureau d'aide aux victimes ☎ 03 88 75 28 86
- **Tribunal de grande instance de Saverne** ☎ 03 88 71 61 51
Bureau d'aide aux victimes ☎ 03 88 71 61 51
- **Tribunal de grande instance de Colmar** ☎ 03 89 20 56 00
Bureau d'aide aux victimes ☎ 03 89 20 63 03 - Sélestat

[Si vous êtes victime de viol ou d'agression sexuelle]

- **Le Planning familial**
Strasbourg ☎ 03 88 32 28 28
Bischheim ☎ 03 88 33 09 15

[...de la prostitution ou de la traite des êtres humains]

- **Mouvement du Nid** ☎ 03 88 32 77 67
alsace-67@mouvementnid.org

Les violences au sein du couple, comme les autres formes de violences faites aux femmes, sont punies par la loi.

VIOLENCES FEMMES INFO
APPELEZ LE
3919*

SIGNALEMENT EN LIGNE 24H/24

www.signalement-violences-sexuelles-sexistes.gouv.fr

☎ 116006* Victimes d'infractions pénales

*Appels anonymes et gratuits 7j/7 depuis un poste fixe ou mobile.





Retrouvez toutes les informations sur
le site internet de la ville www.ville-ostwald.fr

Mairie d'Ostwald • 3 rue Albert Gerig • 03 88 66 30 34



Plan d'action 2022/2026 coordonné par Mine Günbay,
avec l'appui d'Agathe Merland stagiaire dans la collectivité
pour la partie diagnostic.

